

14-Mar-2011
2010-5301

Raid®
Formule nature^{MC}
Poudre contre fourmis et perce-oreilles

Contient de la terre de diatomées qui tue fourmis,
perce-oreilles, coquerelles, puces, limaces, grillons, chenilles,
cloportes communs et doryphores de la pomme de terre

CONTRÔLE À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR / DOMESTIQUE
GARANTIE: Oxyde de silicium (sous forme de terre de diatomées) 79,5 %
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
N° D'HOM. 27185 LOI P.A.
CONTENU NET : 225 g

SC Johnson
Une entreprise familiale (logo)

QUESTIONS OU COMMENTAIRES? Composer le 1-800-558-5566 ou écrire à Helen
Johnson. www.uneviesansinsectes.com

®Marque canadienne déposée de S.C. Johnson & Son, Inc. Utilisateur autorisé S.C.
JOHNSON ET FILS, LIMITÉE, 1 WEBSTER, BRANTFORD, ON, CANADA N3T 5R1
EN VENTE AU CANADA SEULEMENT

MODE D'ACTION : La terre de diatomées est composée de particules microscopiques coupantes appelées «diatomées». Les insectes sont tués par action coupante interne et externe causant également la déshydratation des insectes nuisibles. Deux adjuvants alimentaires : un ingrédient attire les insectes nuisibles dans la poudre (action externe); l'autre incite les insectes nuisibles à manger la poudre (action interne). Lorsque le produit est appliqué directement, les insectes rampants meurent généralement en moins de 48 heures sous l'effet de l'action coupante. La poudre fine ne tache pas.

MODE D'EMPLOI : La poudre contre fourmis et perce-oreilles RAID® Formule nature permet de contrôler efficacement un grand nombre d'insectes nuisibles de maison et de jardin tels que : fourmis, perce-oreilles, grillons, chenilles, coquerelles, puces, doryphores de la pomme de terre, lépismes (poissons d'argent), limaces, cloportes communs, etc. Soulever le capuchon. Il est préférable d'appliquer le produit directement sur les insectes. Enduire ou saupoudrer légèrement l'endroit où les insectes nuisibles se trouvent ou se cachent, comme dans les fentes et les fissures, sous les armoires, etc. Le produit reste efficace tant qu'il est présent. Utiliser sous forme de poudre à l'intérieur ou à l'extérieur. Pour des résultats optimaux, utiliser dans des endroits où le poudrage ne risque pas d'être affecté par de fortes pluies ou par de grands vents. Pour un contrôle prolongé à l'extérieur, utiliser le produit sous forme de poudre mouillable (avec de l'eau) autour des fondations, arbustes, plates-bandes, jardins, etc.

DOSAGE : Sec : Recouvrir légèrement les surfaces à traiter. Le dosage suggéré est de 50 g pour 10 m² (1 oz pour 65 pi²). Humide : Appliquer à l'endroit désiré 75 g dissous dans 1 L d'eau pour 10 m² (2 1/2 oz dans un quart de gallon d'eau pour 65 pi²).

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler la poussière. Ne pas pulvériser dans l'air. Éviter tout contact avec les yeux.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))